

DIRECTION ACHATS PROCES VERBAL DE LA VISITE DES LIEUX

Objet : CONSULTATION ARCHITECTURALE N°75/CONSA/BKAM/2026 RELATIF A LA DESIGNATION D'UN ARCHITECTE POUR LE PROJET RELATIF A L'AMENAGEMENT EN ESPACE BUREAUX DE L'IMMEUBLE « LA ROSE » A RABAT.

Comme prévu dans l'avis de publication de la consultation architecturale cité en objet, une visite des lieux vivement recommandé a été organisé dans l'objectif de permettre aux soumissionnaires de prendre connaissance de la nature et contraintes de la prestation :

Lieu de la visite	Date de visite	Entreprises présentes
Immeuble La Rose	Le 10 septembre 2026	CHKAIRI YOUSSEF-YCA MERYEM HAMMOU ADN MAROC MEHDI ABARBOU CABINET BALAFRIJ GRPMT ESSAFFAR ABDELKAMAL+SOUHEIL ZOUBEIDI BMS ARCHITECTE HBS ARCHITECTE

Eclaircissements et points échangés lors de la visite des lieux avec les architectes présents :

- Dans sa proposition l'architecte doit prendre en considération les orientations annoncés au niveau du programme, type : modularité et flexibilité des aménagements, le respect des standards internationaux en termes de ratio (surface/personne), l'utilisation de matériaux à faible impact écologique et à faible consommation, la prise en considération du volet exploitation et entretien...etc. (se référer au programme).
- L'architecte dans son offre doit prendre en considération les contraintes de changement de l'affectation du bâtiment d'un immeuble d'habitation vers des plateaux de bureaux.
- La prise en compte de la réglementation en vigueur notamment la sécurité incendie.
- Voir possibilité de prévoir les locaux mutualisées et communs au niveau du RDC (type salle de réunion et espaces collaboratifs), sans oublier la sécurisation de l'accès (tourniquet et petit poste de contrôle avec espace de réception et d'attente).
- Maintenir la volumétrie de la façade, tout en exploitant les terrasses.
- L'estimation doit se faire sur la base d'un ratio suivant la typologie de l'espace
- Prendre en compte au niveau de l'estimation la mise à niveau intégrale des installations techniques, et le changement de la menuiserie
- Mise en avant des solutions pour le confort thermique et acoustique.
- Tenir compte de la structure existante.
- La proposition technique doit contenir les éléments et livrables demandés au niveau du règlement de consultation (voir page 3 du RC)
- Toute demande d'éclaircissement devra être transmise via le portail achats de la Banque.

NB : Il est à éclaircir que la 3D concerne seulement l'étage courant et que les plans au 1/100° comprennent le plan de l'étage courant + le plan du RDC avec la cour + la mezzanine (en cas du choix du maintien de la mezzanine).